

À ORLÉANS, L'OFFRE DE MOBILITÉ RENFORCÉE

En cette année 2025, une nouvelle Délégation de Service Public (DSP) en matière de mobilités entre en vigueur sur l'ensemble du territoire d'Orléans Métropole, et en particulier sur la commune d'Orléans. Objectif : proposer une offre plus simple, plus performante et plus solidaire, adaptée aux besoins actuels et futurs des habitants des 22 communes.



Avec cette nouvelle DSP, Orléans Métropole affirme sa volonté de faire de la mobilité un levier majeur de cohésion sociale, de transition écologique et d'attractivité territoriale. Le détail des nouveautés à venir pour la commune d'Orléans.

UNE OFFRE DE TRANSPORT RENFORCÉE ET MIEUX CONNECTÉE

Parmi les grandes évolutions de cette DSP, plusieurs mesures concrètes sont déployées dès 2025 :

- Davantage de fréquence en heure de pointe, notamment sur la ligne A du tramway et les lignes scolaires ;
- Création d'une ligne express entre Orléans-La Source et le Pôle 45, facilitant l'accès aux zones d'activités économiques ;
- Fusion des lignes L et O en une nouvelle ligne 20, plus lisible et plus attractive pour les usagers ;
- Mise en place d'un transport à la demande toute la nuit, desservant l'ensemble des communes de la métropole, dont Orléans ;
- Des services accessibles 7j/7 et 24h/24.

L'ACCÈS AU CENTRE-VILLE D'ORLÉANS FACILITÉ PAR LES MOBILITÉS DOUCES

- Lancement d'une nouvelle navette centre-ville, accessible les mercredis, vendredis et samedis de 9h à 18h, avec un passage toutes les heures, pour soutenir la fréquentation commerciale.
- Le service de vélos en libre-service évolue avec FlexO, une nouvelle offre déployée dès le 1er juillet :
 - 156 stations sur la commune d'Orléans (contre 33 actuellement),
 - Vélos électriques, biplaces, géolocalisés et sécurisés,
 - Tarifs accessibles : 10 minutes pour le prix d'un ticket, ou 20 minutes via abonnement (box 100% Mobilités).

UN NOUVEAU VISAGE POUR LA RELATION USAGER : LA MAISON DES MOBILITÉS

Dès le second semestre 2025, Orléans Métropole ouvrira une Maison des Mobilités, installée rue de la République à Orléans, pour informer et accompagner les usagers. En complément, une agence mobile ira à la rencontre du public, à l'occasion d'événements spécifiques (ex : marchés). Un nouveau site internet et une application mobile seront déployées pour simplifier l'accès aux services.

UNE TARIFICATION SIMPLIFIÉE ET PLUS JUSTE MISE EN PLACE

Dans ce nouveau contrat, la tarification solidaire a été élargie à 40 000 habitants. (sans coût supplémentaire pour la collectivité) :

- Jusqu'à 75 % de réduction pour les foyers les plus modestes (mise en place de 2 QF).
- 40 000 personnes éligibles à cette tarification dès juillet 2025, contre 5 700 aujourd'hui.

Pour connaître leur éligibilité et profiter des avantages de cette tarification, fini la lourdeur administrative. Les utilisateurs pourront rentrer leurs coordonnées (nom, prénom, adresse...) sur internet ou en agence.